



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 23083

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques. Par arrêté en date du 12 décembre 2007, une commission ayant pour mission de réfléchir sur l'avenir et la modernisation des commémorations publiques a été créée. Présidée par un professeur émérite, elle comprend des professeurs d'université, des journalistes..., mais, au grand étonnement de nombre d'associations d'anciens combattants, aucun de leurs représentants. Étant entendu que cette commission procède et procèdera à de nombreuses auditions, ce qui devrait permettre une prise en compte de la diversité des positions existantes sur ce vaste sujet, il lui demande s'il compte intégrer le monde combattant à cette structure, au titre de membre permanent.

Texte de la réponse

La commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par le professeur André Kaspi, a en effet été créée pour réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives, afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Le dépôt de son rapport est prévu pour le mois de décembre 2008. Il apparaît en effet nécessaire que ces cérémonies soient l'occasion privilégiée de transmettre aux plus jeunes générations les valeurs de l'identité républicaine et de la mémoire nationale. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants précise que le travail de cette commission s'effectue notamment sur la base d'auditions et de consultations auxquelles, bien évidemment, le monde combattant et ses associations sont associés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23083

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4117

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6938